

CFVU 22 Juin 2021
Compte rendu rédigé par les élu·e·s PULS

29 présent·e·s dont 11 procurations sur 40 membres élus

Le quorum est atteint et la séance débute à 9h30.

La présidente présente ses excuses car elle doit participer au CA du Campus Condorcet et ne pourra présider la CFVU.

1- Information des VP

Raphaëlle Laignoux introduit la séance et annonce que le VP étudiant est désormais à la tribune et participe à la préparation de la CFVU.

Elle fait un point sur la vie culturelle à l'université, qui en montre le dynamisme à Paris 1 :

- Finale du concours international d'éloquence le 25/05 au Panthéon (vidéo en ligne site P1)
- Festival du film court : remise de prix le 27/05 filmée à distance (court-métrages primés en ligne sur le site de P1)
- Concert de l'OCUP (orchestre et chœurs des universités de Paris)
- Concours « Le Printemps des poètes » du DDL qui a suscité quelques débats sur le Forum...

Elle annonce qu'une réunion de la CPCFVU aura lieu le 1/07 pour tirer le bilan de cette année et apporter des éléments de réflexion pour l'année prochaine.

Par ailleurs, une CFVU supplémentaire aura lieu le 6/07 de 9h à 10h30, suivie d'un CAC restreint.

2- Adoption du PV de la CFVU du 11/05

Le PV a été mis en ligne hier soir et le vote est repoussé au 6/07.

3- Conventions internationales

Le vice-président chargé des relations internationales, Camille Salinesi, vient introduire la présentation des conventions internationales et souhaite informer largement sur les orientations de la DRI.

- Convention avec Lusail University, Qatar

Le Qatar souhaite s'impliquer dans des actions de coopération (cf l'accueil d'étudiant·e·s syriens en 2015). Cette implication est liée à la volonté de se donner une bonne image pour contrebalancer les problèmes passés.

Camille Salinesi indique que les échanges universitaires constituent le 3^{ème} bras de l'action diplomatique française (cf exemple des collèges universitaires francophones).

Au Qatar, une forme de francophilie s'installe, notamment du fait du rôle des lycées français. L'ouverture de ce cursus franco-qatari est une manière de « mettre le pied à l'étrier » dans le

domaine de l'enseignement supérieur. Alors qu'il serait précipité d'accueillir des étudiant·e·s Qatari en France pour un cursus complet, cette double licence fondée sur l'enseignement à distance pour le diplôme de Paris 1 permet aux étudiant·e·s de suivre leur licence au Qatar tout en faisant un séjour court en France, en espérant qu'ils et elles poursuivent en Master.

Farhad Ameli, porteur du projet pour l'EDS, indique que l'enseignement du droit français à des étudiant·e·s étranger·e·s est très important pour le rayonnement de la France compte tenu de la lutte d'influence avec les pays anglophones.

Camille Salinesi indique que du point de vue financier, le montage met en évidence ce que l'Etat finance, soit 3 500 euros pour un·e étudiant·e en licence, d'où un montant équivalent demandé à Lusail University. S'agissant d'un établissement privé, le coût global de la formation est élevé.

Cette convention entre dans le projet de l'IED (Institut d'enseignement à distance de l'EDS). Le Ministère souhaite promouvoir une forme hybride avec un enseignement à distance couplé avec quelques semaines où les enseignants vont sur place et les étudiant·e·s viennent en école d'été. La formation proposée accueillera 10 à 15 étudiant·e·s pour l'année à venir. L'IED a une capacité d'accueil de 1 500 étudiant·e·s à distance (non remplie actuellement).

Un élu CGT demande s'il s'agit d'un bi-diplôme et quelles sont les conditions d'accès pour les étudiant·e·s qatari.

Farhad Ameli indique qu'il y aura bien une double formation des étudiant·e·s, en droit français et en droit qatari. La présence française est très importante car aujourd'hui c'est un droit issu du droit français qui s'applique au Qatar.

Concernant les conditions d'accès, ce sont celles de l'enseignement à distance actuellement : avoir le bac et passer par Parcoursup ou Campus France. L'IED n'est encore pas très connu (1000 demandes pour 1500 places). Les années suivantes, la capacité d'accueil du double diplôme sera à voir selon le nombre de demandes. Il y a 3 lycées francophones au Qatar préparant au bac ou à un diplôme équivalent du bac. Il s'agit d'éviter le contre-modèle de Sorbonne Abou-Dabi, qui représente un coût énorme du point de vue immobilier.

Une élue PULS demande quels sont les moyens de Paris 1 affectés à ce nouveau diplôme et si les 3500 euros les couvrent. Quel est le coût d'inscription pour les étudiants qatari ? La participation de Paris 1 ne contribue-t-elle pas à l'attractivité d'une université privée à vocation lucrative ? Plus généralement, il serait intéressant que l'IED nouvellement créé fasse l'objet d'une présentation en CFVU : quelle est sa vocation, entre la mission de service public de l'enseignement et le rayonnement international de Paris 1 ?

Fahrad Ameli indique que l'EDS est très active depuis longtemps dans ce type de partenariat international. Cependant, au Moyen Orient, les tentatives de travailler avec des universités publiques n'ont jamais fonctionné. La seule université semi-publique avec laquelle une convention a pu être signée est celle de Saint-Joseph à Beyrouth. Nous sommes donc obligés de passer par des universités privées.

Le coût du diplôme est de 12 500 dollars pour les étudiants qatari, dont 3500 nous sont reversés. L'université qatari organise l'enseignement. Cette somme semble équitable par rapport au coût d'un·e étudiant·e en France. On verra par la suite dans quelle mesure il ne faut pas ajuster ces

éléments. A priori ce coût va couvrir l'ensemble des dépenses mais il va falloir tabler sur une augmentation du nombre d'étudiant·e·s.

Jérôme Glachant indique que 3500 euros, c'est le coût marginal (coût d'un·e étudiant·e supplémentaire), qui est moins élevé pour un·e étudiant·e à distance. Le ministère a donné une somme supplémentaire pour l'augmentation de la capacité d'accueil : 2000 à 2500 euros par place supplémentaire. La question des conditions d'admission est importante car c'est un diplôme de P1 qui est délivré. Le processus est assez léger au départ et il y aura un bilan à faire dans un an pour contrôler ce type d'implantation inédite : c'est un choix à faire.

Le fonctionnement de l'IED est calqué sur celui du CAVEJ : l'étudiant·e paie un droit spécifique de 400 euros qui s'ajoute aux frais d'inscription. Ce coût spécifique correspond à notre marque et permet de prendre en compte les coûts fixes.

Camille Salinesi insiste sur le rôle de l'enseignement à distance à l'international. Il est indéniable que la pandémie a accéléré la numérisation des enseignements et qu'il y aura des effets de bord sur l'international car cela va créer des opportunités. Mais il va falloir créer des garde-fous et en particulier le maintien d'une part de présentiel. Il faut du présentiel même à l'international. Camille Salinesi y reste très attentif. Il faut que les étudiant·e·s se rencontrent : c'est l'essence même de la mobilité internationale.

Fahrad Ameli voudrait que cette convention serve de modèle et c'est la raison pour laquelle il est important d'avoir l'avis de la CFVU.

Vote : 23 pour, 3 contre et 3 abstentions.

- Convention avec l'université d'Harokopio d'Athènes et université de la mer Egée : double diplôme de Master 2 Tourisme, parcours développement touristique durable : patrimoine, environnement, société

Vote : 28 pour, 1 abstention

4- Conventions pédagogiques

- Double diplôme avec HEC : master mention droit des affaires et management

Ce diplôme accueillera 25 à 50 étudiant·e·s en M1. Les étudiant·e·s de HEC sont accueilli·e·s comme des étudiant·e·s de P1 et inversement. Les étudiant·e·s HEC peuvent préparer le barreau et nos étudiant·e·s se forment en management : c'est une formation sélective, compétitive et recherchée. Chaque établissement présélectionne des étudiant·e·s et l'autre établissement fait passer un oral d'admission.

Il n'y a pas d'échange financier car les étudiant·e·s paient les droits habituels des deux diplômes. C'est un diplôme en 3 ans incluant une année de césure (possibilité de préparation du barreau). A noter : le M2 va devenir obligatoire pour le passage du barreau.

Vote : 23 pour, 1 contre et 5 abstentions

5- Renouveau accreditation des licences professionnelles

5 licences professionnelles à Paris 1 accréditées pour 5 ans.

3 licences doivent être réexaminées à la demande de l'HCERES à mi-parcours.

- Licence FCPS : métiers de la GRH

Irène Politis, pour l'Ecole de management de la Sorbonne (EMS), présente le contexte de cette licence professionnelle, qui a ouvert au moment où le rapport HCERES était en cours d'élaboration : il n'y avait donc pas de bilan et l'HCERES ne voulait pas l'habiller.

Cette licence répond à une demande : plus de 500 demandes et vraie insertion professionnelle car les étudiant·e·s sont en apprentissage. Le taux d'insertion est de 100%.

La politique de l'université doit répondre à la demande de l'HCERES selon laquelle Paris 1 doit proposer plus de L3 pro. Cette licence vient donc compléter l'offre de l'université car il existe déjà beaucoup d'offre en GRH au niveau Master.

Jérôme Glachant soulève la question de la poursuite d'étude : 1/3 des étudiants continuent en Master alors que les L3 pro n'ont pas vocation à être accueillies en Master. La réforme des DUT sera à prendre en compte dans la réflexion sur notre offre de licences professionnelles.

Vote : unanimité pour

- 2 licences pro de l'IREST : métiers du tourisme et organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration

Sébastien Jacquot (Dir Irest) indique qu'il s'agit d'un réexamen à mi-parcours demandé par l'HCERES, non pas tant sur le contenu de la maquette mais sur la question de la poursuite d'étude et l'insertion professionnelle. On a bien compris qu'il ne s'agit pas d'encourager la poursuite d'étude mais les structures d'accueil elles-mêmes encouragent parfois les apprentis à continuer en Master. Ces licences professionnelles ont de très bons résultats de placement.

Jérôme Glachant signale une augmentation du budget horaire minime sur budget central (17h) et de 50h sur budget propre.

Sébastien Jacquot s'en étonne car la maquette n'a pas changé. Des vérifications seront effectuées.

Vote : 28 pour, 1 abstention

6- FSDIE

- Aides sociales

L'assistante sociale du CROUS présente des dossiers anonymisés.

11 aides accordées sur 13 demandes = 8200 euros

Vote : unanimité pour

- Aides à projet

Il s'agit de projets présentés par des associations étudiantes.

12 projets : 17 500 euros

Vote : unanimité pour

7- DU Insertion professionnelle

Jérôme Glachant présente un bilan chiffré du DU IP pour l'année écoulée. Ce DU a été créé pour une durée d'un an afin de faciliter l'insertion professionnelle des M2 dans un contexte de marché du travail dégradé. Il s'est inspiré du modèle pérenne du MIP (Mobilité et insertion professionnelle) mis en place à l'Ecole de management de la Sorbonne.

LE DU IP propose :

- Une convention de stage d'une durée maximale de 6 mois (prenant fin avant le 31/08)
- Le suivi de cours non évalués (200h à choisir)
- La rédaction d'un mémoire
- Un suivi pédagogique

Les frais d'inscription sont de 396 euros. Pour l'année en cours, 232 étudiant·e·s se sont inscrit·e·s et 147 étudiant·e·s étaient en stage au 1^{er} Avril.

Une enquête auprès des étudiant·e·s concerné·e·s, qui a recueilli 53 réponses, montre que :

- Les enseignements ont été peu suivis
- L'accompagnement pédagogique a été très limité, les étudiant·e·s n'exprimant pas de besoins
- La sécurité offerte par la convention de stage est appréciée
- Les enquêtés sont favorables à la reconduction du dispositif.

Une enquête auprès des directions de composantes, qui a recueilli 13 réponses, donne des résultats convergents.

Jérôme Glachant indique qu'il s'agit de bien identifier les enjeux : le succès relatif du DU peut montrer notre incapacité à assurer l'insertion professionnelle de nos diplômés, qui est très variable selon les M2.

Il indique qu'il a déposé une demande de financement sur l'insertion professionnelle au Ministère dans le cadre du dialogue stratégique de gestion. Si ce financement de 100 000 euros était obtenu, ce serait l'occasion de développer des activités et de l'accompagnement autour des *soft skills* (recrutement à la DPUIO pour assurer des ateliers).

Jérôme Glachant propose donc de reconduire le DU tout en l'accompagnant. Une modification à la marge du RCC (calendrier) est prévue.

Un élu CGT indique qu'il serait indispensable de repérer et de généraliser des bonnes pratiques. Il n'est toutefois pas contre ce type de dispositif dans le contexte actuel.

Une élue PULS remercie les VP d'avoir établi un bilan du DU (que la liste PULS avait demandé). Elle s'exprime ici également en tant que responsable de diplôme, au sein d'une équipe pédagogique qui a elle-même fait le bilan de cette expérience. Tout converge pour montrer que ce DU n'a aucun intérêt sur le plan pédagogique, puisque les étudiant·e·s ne suivent pas les cours et ne bénéficient d'aucun accompagnement (dont ils ne sont d'ailleurs pas demandeurs). Le seul intérêt de ce DU a été, dans le contexte de la crise sanitaire, de permettre aux diplômé·e·s de bénéficier d'un stage (ou d'une prolongation de stage). Il faut cependant avoir en tête que ce type de dispositif participe à la dégradation du marché du travail pour les diplômés puisqu'il permet aux entreprises de bénéficier d'une main d'œuvre complètement formée pour le prix d'une indemnité de stage. Il serait donc très néfaste de pérenniser ce dispositif au-delà de la crise sanitaire. Actuellement, rien ne démontre que les étudiant·e·s de M2 rencontrent des difficultés à trouver un stage.

Un élu étudiant Fédé demande pourquoi l'inscription au DU ne peut pas se faire au 30/09.

Esteban Bougeard, VP étudiant de la CFVU, se demande, dans les conditions dégradées de cette année, quel·le·s étudiant·e·s ont trouvé un emploi à la suite de ce diplôme qu'ils et elles n'auraient pas pu obtenir grâce à un Master classique. Dans des conditions normales, il s'interroge sur la pertinence de ce diplôme, qui, de plus, a des frais d'inscription plus élevés.

Un élu Réinventons Paris 1, en tant que responsable de diplôme, souscrit à ce qui a été dit et se déclare défavorable à la pérennisation de ce DU sur la durée. Ce filet de sécurité en temps de crise peut s'avérer contre-productif. En effet, ce dispositif accroît la concurrence sur le marché des stages et sur le marché de l'emploi. Il contribue à une inflation de la demande de stages. Il ne s'agit pas d'une poursuite d'étude comme lorsque les diplômés s'inscrivent dans une vraie formation complémentaire. Il est donc hésitant pour la reconduction sur un an et défavorable pour la suite. Ce DU était probablement nécessaire l'année dernière. Cette année, la situation est meilleure même si on compte un peu plus d'étudiants en difficultés. On peut donc comprendre la prolongation cette année mais il reste sceptique sur la reconduction dans la durée.

Jérôme Glachant précise que le fonctionnement de ce DU est décentralisé. On ne constate pas d'effet d'éviction sur les stages. La modification de la date d'effet du DU est liée au fait que l'inscription administrative doit précéder la signature d'une convention de stage. Or l'admission en DIUP est réservée aux diplômés de M2, ce qui complique la procédure. Il rappelle que le DU s'articule souvent avec le stage de M2 : il permet une prolongation du stage de M2 dans de nombreux cas. Le stage est possible jusqu'au 31/08.

Jérôme Glachant indique que l'année prochaine, la prolongation du DU sera discutée en Mars. Cela nécessitera un débat. S'il n'avait pas déposé un dossier au ministère, il ne serait sans doute pas favorable à la prolongation du DU. Par ailleurs, la question de l'insertion de nos M2 est très importante : elle est certes élevée mais ne tient pas compte de la poursuite d'étude : parmi nos 5000 diplômé·e·s, 20% sont en poursuite d'étude.

Raphaëlle Laignoux indique que les directions de composantes étaient toutes favorables au maintien du DU.

Un enseignant de l'Ecole d'Histoire de l'art et archéologie indique qu'en archéologie, des diplômes sans pratique ne servent à rien et le DU a donc été utile pour permettre des véritables stages avec pratique. Il faudrait repérer les diplômés qui ont besoin du DU.

Jérôme Glachant propose de refaire un bilan l'année prochaine. Il faudra également un vote de la CFVU sur le prolongement de l'année universitaire au 31/12.

Vote : 19 pour, 3 contre et 5 abstentions

8- Informations

- Organisation de la rentrée

Une note devait être rédigée mais Jérôme Glachant n'a pas eu le temps de la terminer. Elle sera donc présentée à la CFVU du 6/07.

Pour l'instant, le dispositif privilégié est celui d'une rentrée en présentiel complet. Une concertation est engagée au ministère et doit se terminer le 29/06 avec des recommandations. A Paris, 1, l'objectif est de revenir à 100% en présentiel moyennant des aménagements de flux minimes.

Cependant, c'est le MESRI qui cadre ce qu'on peut faire ou pas faire par des circulaires et on devra les suivre. Un scénario A' est donc prévu en cas de durcissement des conditions : ce scénario en demi-jauge concernerait tous les niveaux sauf M2 et petits effectifs. La demi-jauge s'appliquerait à la fois aux CM et aux TD afin de simplifier les emplois du temps des étudiants en double diplôme (cf mauvaise expérience de la combinaison 100% en TD et 50% en CM). La répartition sera effectuée sur la base du numéro d'inscription. Il faut donc anticiper un durcissement.

Par ailleurs, l'expérience du S2 basée sur le volontariat n'a pas marché. Il y aura donc davantage de contraintes du côté des enseignant·e·s et des étudiant·e·s (pour les TD) avec une forme d'obligation du présentiel.

Du point de vue des dispositifs techniques, le système des amphis virtuels est reconduit car il a très bien fonctionné. Il faudra prévoir l'aération des locaux.

Benoît Roques, responsable de la DSIUN, intervient pour rappeler les dispositifs mis en place. L'amphi virtuel correspond à un ensemble de paramètres (matériel et utilisation). Il est opérationnel dans les 27 amphis de Paris 1. Il rappelle que l'enregistrement est accessible pendant 7 jours à tous les membres de Paris 1 si l'enseignant·e a donné son accord. L'enseignant·e a aussi la possibilité de limiter la diffusion à son EPI et de maîtriser la durée de consultation. Ce dispositif pose tout de même le problème du réseau en Sorbonne, qu'on ne maîtrise pas.

Pour les TD, Benoît Roques rappelle que l'outil zoom est opérationnel mais laisse une large part aux enseignant·e·s car il n'y pas de possibilité d'assistance.

Un élu étudiant Fédé demande des informations sur le coût matériel et logiciel.

Benoit Roques précise que pour Zoom, nous sommes passés par la centrale d'achat de marchés publics UGAP. Le coût est d'environ 50 000 euros par an avec un usage illimité pour les enseignant·e·s et pour les étudiant·e·s de Master.

Concernant Panopto, il s'agit d'un service de diffusion des images sur la base des équipements des amphis. Le plan de modernisation des amphis coûte environ 30 000 euros. Pour le service Panopto, la facturation est proportionnelle à l'utilisation avec un forfait de base à 30 000 euros. En Octobre

2020, au plus fort de l'utilisation on pouvait avoir 8000 étudiant·e·s connecté·e·s en simultanée. Au total, cela représente des dizaines de milliers d'heures et un coût d'environ 100 000 euros par an. Ce n'est pas un coût énorme par étudiant·e mais très élevé au total.

Un élu étudiant Fédé pose la question, compte tenu de ce coût, de la pertinence de développer un logiciel libre.

Benoit Roques rappelle que le recours à ces dispositifs était une « solution de panique » mais que la volonté de mettre en place un service mutualisé existe. Pour la maîtrise d'œuvre de ce projet, des crédits du plan de relance ont été affectés et le projet est mis en place par le GIP FUN, France Université Numérique (qui gère les MOOC). L'université Paris 1 est impliquée dans la réflexion avec la possibilité d'expérimenter une telle plateforme. Une enquête a été menée auprès des établissements : les 77 répondants se sont accordés sur le fait qu'on voudrait une solution mais sans concession sur la qualité.

Jérôme Glachant indique que lors d'une réunion des vice-présidents d'universités, les VP de Paris 1 ont eu le sentiment que nous sommes « bons » à Paris 1, par rapport aux difficultés évoquées par les représentant·e·s de certains établissements.

Benoit Roques indique qu'il y aura un savoir-faire à conserver, en particulier l'usage renforcé des EPI (fonctionnant sur la base de Moodle). La crise nous a fait gagner des compétences : on est passé d'une capacité de 400 connexions simultanées à 5000/6000. Les examens en ligne se sont déroulés sans aucun souci. On a pu s'appuyer sur un savoir-faire internalisé sans qu'aucune donnée ne sorte de Paris 1.

Denis Magnin, directeur du patrimoine immobilier, présente les dispositifs techniques de ventilation. La réglementation sur la ventilation, qui concerne 227 salles et 18 amphis, ne rend pas obligatoire les dispositifs mécaniques en cas de ventilation naturelle. Des fermetures de salle sont prévues quand il n'y a pas d'ouverture ou pas de ventilation mécanique. La ventilation mécanique nécessite de changer les filtres. Quant aux systèmes de purification, ils sont très chers. Les systèmes de détection qui déclenchent une alarme ne semblent pas une bonne solution car cela interromprait les cours de manière intempestive. On se dirige donc vers une solution de capteurs mobiles qui mesureraient le taux de CO2 dans chaque salle, pour vérifier à quel moment on va atteindre le seuil critique. Cela permettrait de donner des consignes de taux d'occupation de chaque salle. Il faut aussi prendre en compte le fait que les conditions de CO2 ne sont pas les mêmes en été et en hiver. De plus, se pose le problème des installations de climatisation et de recyclage qui mélangent de l'air vicié et de l'air propre (dans des bureaux). Actuellement, ils ne sont pas remis en fonctionnement. Avec le problème de renouvellement d'air dans les amphis, on va avoir froid !

- Enquête ORIVE conditions de vie et conditions d'étude

Une représentante de l'ORIVE présente les résultats de l'Enquête de l'ORIVE auprès des étudiants de M2. Ce dispositif d'enquête a été mis en place il y a 3 ans, d'abord pour les licences. L'enquête a eu lieu en Avril 2021 et recueilli les réponses de 1500 étudiant·e·s soit un taux de réponse de 27% (18% en licence il y a 3 ans).

L'enquête montre une grosse différence d'assiduité en présentiel et à distance. Les étudiant·e·s font état de difficultés pour suivre les enseignements à distance : si ¼ n'ont eu aucune difficulté, 62% mettent en avant des difficultés personnelles.

Concernant l'évaluation de l'enseignement à distance, les étudiant·e·s sont plutôt satisfait·e·s des dispositifs et il en va de même pour les évaluations. 35% des étudiant·e·s pensent avoir des difficultés à trouver un stage.

Les résultats de l'enquête seront envoyés aux UFR. Des commentaires libres restent à traiter, notamment sur les dispositifs que les étudiant·e·s ont appréciés.

Une élue Réinventions Paris 1 remercie l'ORIVE pour cette enquête très intéressante. On constate que l'apprentissage est favorable. Par ailleurs, serait-il pertinent de corrélérer ces résultats avec les taux de réussite ? Il y a probablement un gros décalage entre les M2, qui terminent leurs études et les L1 qui ont sans doute décroché de manière plus massive. Les taux de réussite restent élevés en Master mais qu'en est-il des licences ?

Une élue PULS intervient dans le même sens : il faudrait un bilan de l'année.

Raphaëlle Laignoux répond que c'est prévu : on attend d'avoir les résultats.

Un élu étudiant Fédé déclare qu'il serait intéressant d'analyser les effets des difficultés déclarées sur les taux de réussite.

Raphaëlle Laignoux précise que les dispositifs d'aide aux étudiant·e·s sont reconduits (prêts de PC par exemple). Il faudra faire la part des choses entre les difficultés et le décrochage. Aujourd'hui, le pôle psy est plus organisé et il y a plus de RV disponibles pour les étudiant·e·s. Une fiche a été donnée aux UFR pour être en mesure de répondre et d'orienter les étudiant·e·s en cas de problème.

- Enquête sur la précarité étudiante de Co'p1

Ulysse Guttman-Faure, président de Co'p1, présente les résultats d'une étude sur les étudiant·e·s en grande précarité. Il rappelle la création de Co'p1 en réponse à la crise sanitaire pour aider les étudiant·e·s. L'enquête a eu lieu de septembre à Janvier et a recueilli 1200 réponses complétées par une enquête qualitative par entretiens.

Certain·e·s étudiant·e·s étaient déjà en difficulté mais 8 étudiant·e·s sur 10 ont découvert la précarité au moment de la crise. Il s'agit pour beaucoup de femmes (70%) et d'étudiant·e·s internationaux. Le fait d'être boursier n'est pas un critère. Un tiers des répondants ont bénéficié des aides de Paris 1.

La distribution des paniers alimentaires aura lieu jusqu'à la fin Juillet à la porte de Vanves et à Bastille : 850 paniers par semaine.

Raphaëlle Laignoux fait le point sur la distribution de protections périodiques : après les grandes annonces de la ministre, un seul distributeur a actuellement été installé pour 120 000 étudiantes parisiennes.

- Participation des étudiant·e·s à Una Europa

Comment mieux intégrer les étudiant·e·s au sein de cette structure ? Il a été décidé de créer un *student board* interne à Paris 1, pour dynamiser la participation étudiante. Le recrutement de 6 étudiant·e·s pour animer ce *board* est prévu. Ces étudiant·e·s devront travailler avec les élu·e·s étudiant·e·s dans les conseils centraux.

- PIA4

Raphaëlle Laignoux présente le résumé du projet et son contexte (400 millions pour les universités non IDEX). Le projet a été déposé le 10 Juin pour une réponse à l'automne. Ce n'est pas le projet stratégique de Paris 1 mais c'est un projet important pour l'établissement.

Le comité stratégique a mis en avant les axes suivants :

- Maintenir et améliorer la qualité de la formation et de la recherche à Paris 1 : ouvrir davantage Paris 1 et les SHS sur la société et l'international ;
- Le titre met en avant Paris 1 comme université de SHS responsable et influente (*impactful*). Il faut que l'université ait plus d'impact.

Pour l'axe recherche, il s'agit de promouvoir une synergie entre disciplines en créant une fédération de recherche (axée sur le développement durable et la participation citoyenne) avec des professeur·e·s invité·e·s et des post-doc. L'impact de l'université sera augmenté auprès des élu·e·s (création d'un campus des élus) et par la création d'un incubateur pour l'entrepreneuriat étudiant.

Pour l'axe formation, trois volets sont prévus :

- Se servir du PIA4 pour créer des formations transversales pour mieux former les étudiant·e·s et les enseignant·e·s et personnels : communication, codage, *soft skills*, anglais pour le personnel, méthodes « agiles » et adaptation
- Promouvoir des formations transdisciplinaires (cf Master genre) avec en particulier des modules sur le développement durable
- Prévoir un dispositif facilitant l'innovation pédagogique : créer une chaire permettant l'innovation et appuyer ce que fait le SUN.

Le projet représente un budget de 22 millions d'euros.

Une élue PULS regrette que pour se conformer à la novlangue de ces appels à projets, les propositions rédigées avec l'aide du cabinet SIRIS ne reflètent plus les propositions qui avaient été formulées par la commission permanente, centrées en partie sur l'accueil et l'accompagnement de tou·te·s les étudiant·e·s quelle que soit leur origine sociale ou nationale. L'adoption d'un langage formaté et standardisé fait perdre de vue le contenu du projet. Un point positif est cependant le renforcement du SUN, qu'il faut remercier vivement pour l'accompagnement qu'il a assuré depuis le début de la crise sanitaire.

Raphaëlle Laignoux indique que des dispositifs d'aide et des formations d'accompagnement sont prévus (par exemple : comment favoriser les départs à l'étranger en rédigeant un CV internationalisé). Même si le langage adopté ne permet pas de bien les discerner, ces dispositifs existent dans le projet : ainsi, l'accompagnement à l'écrit est prévu dans les formations à la communication. Tou·te·s les étudiant·e·s de P1 sont visé·e·s et pas seulement les masters et les doubles licences.

- Information Parcoursup

La procédure complémentaire est commencée depuis le 16/06. Jérôme Glachant montre un tableau de synthèse des places remplies et des candidat·e·s restant à appeler. Quatre formations seulement ont encore des candidat·e·s à appeler (procédure complémentaire), pour des raisons différentes : IED (1550 places disponibles et 1154 demandes) ; la philosophie ; le parcours droit-allemand ; le parcours études allemandes.

Globalement, Paris 1 a enregistré 80 000 vœux pour environ 7700 places disponibles. Le taux d'admission définitive est de 51%. Un bilan complet reste à faire. Il faudra également rendre public les rapports des commissions.

9- Questions diverses

Un élu étudiant demande si la situation s'est améliorée concernant les assistantes sociales du CROUS.

Raphaëlle Laignoux indique que malheureusement, ce n'est pas le cas. La seule assistance sociale qui restait cherche à muter. Le CROUS a un véritable problème de recrutement et on n'en voit pas l'issue à court terme.

La séance est levée à 12h30.

CR rédigé par les élu·e·s PULS CFVU :

Emmanuel Charrier (DDL), Sylvie Fol (UFR08) et Marie Garrau (UFR10)

PULS le site : <https://listepulsparis1.wixsite.com/puls>

Twitter : <https://twitter.com/pourpuls>

